

**PLAIDOYER EN FAVEUR DE  
L'ACCELERATION DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE JUSTE AU TOGO**

**Porté par Les Amis de la Terre-Togo, en collaboration avec :**

- **Le Centre pour la justice environnementale-Togo (CJE-Togo) ;**
- **Le Groupe d'action et de réflexion sur l'environnement et le développement (GARED) et ;**
- **Le Collectif des organisations de la société civile de la Région Maritime (COSCREMA).**

**12 juin 2023**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Compte tenu des effets pervers des changements climatiques sur son processus de développement, le Togo fait de la lutte contre ce phénomène son cheval de bataille. Il a, par conséquent, pris des mesures visant à atténuer les changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment dans le secteur de l'énergie, secteur le plus émetteur des GES (CDN, 2021). En effet, les projections des émissions de GES pour le secteur de l'énergie, sur la période 2010-2030, prévoient une augmentation de 254%, la plus forte augmentation de tous les secteurs (CDN, 2021).

Conscient de la part de responsabilité des énergies fossiles dans la crise climatique qui est une réalité scientifique (GIEC<sup>1</sup>, 2021), le pays a en effet, d'une part, misé sur les énergies renouvelables comme alternatives aux fossiles ; et d'autre part, décidé d'augmenter l'accès à l'électricité surtout en zone rurale, pour réduire la pauvreté énergétique et les inégalités d'accès à l'énergie au sein des couches vulnérables de la population.

Le Togo a soumis à la Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dont il est Partie, ses Contributions nationales déterminées au niveau national (CDN) en 2015, et a ratifié l'Accord de Paris en 2017. Il a révisé ses CDN en 2021.

De nombreux efforts sont entrepris par le pays pour faire face aux défis liés aux changements climatiques, notamment à travers divers cadres juridiques et institutionnels : Loi n° 2018-010 du 08/08/18 relative à la promotion de la production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables au Togo, création de l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER), programmes et projets tels que CIZO, TINGA, construction de la centrale solaire photovoltaïque de 50 mégawatts à Blitta, etc.

Cet arsenal s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la feuille de route gouvernementale (2020-2025), en son axe 3 : **moderniser le pays et renforcer ses structures**.

Le Togo fait partie de l'initiative SEforALL, qui lui permet de bénéficier d'un cadre favorable à des partenariats avec, entre autres, le secteur privé et les investisseurs étrangers pour accélérer l'action en vue de la réalisation de l'ODD 7 qui prévoit "une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous" d'ici à 2030.

Aujourd'hui, le monde est tenu d'emprunter une trajectoire de réduction drastique des GES d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris ; il convient donc d'accélérer la transition énergétique juste<sup>2</sup> au profit, non seulement du climat, mais aussi des communautés comme indiqué dans l'ODD7.

---

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<sup>2</sup> La transition juste loin d'être un simple concept, est une pratique qui dispose que la transition énergétique ne doit pas se faire aux dépens de la question sociale. La qualité de la transition énergétique juste est appréciée au regard du respect des droits des communautés. Le passage aux énergies renouvelables doit s'accompagner des principes clés que sont la suffisance énergétique, la souveraineté énergétique et le fait de considérer l'énergie

Rappelons que la cible 1 de l'ODD 7 est de garantir d'ici à 2030, l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. Celle-ci appelle les Etats, à préconiser et prioriser des systèmes énergétiques justes qui s'imposent à tous les pays de la planète. Le Togo doit alors faire siennes cette cible pour garantir l'accès pérenne à l'énergie à toutes les couches de la société.

## **II. II. PLAIDOYER**

Sur la base des éléments ci-dessus justifiant notre démarche, le groupe de plaidoyer des organisations de la société civile, composé de Les Amis de la Terre-Togo, CJE-Togo, GARED et COSCREMA, juge opportun d'attirer l'attention des décideurs sur la nécessité **d'accélérer la transition énergétique juste au Togo**. Cette transition doit se fonder sur **la justice et l'équité** en faveur des plus vulnérables. C'est pourquoi, le groupe plaide pour la considération des sept (7) points suivants par le gouvernement.

### **La transition énergétique juste, de pair avec la question sociale**

- 1. Assurer un accès équitable à une énergie propre pour tous les citoyens togolais, en particulier ceux des zones rurales en développant des mini-réseaux solaires et/ou en encourageant l'utilisation de solutions décentralisées telles que les systèmes solaires domestiques**
- 2. Multiplier les plate-formes multifonctionnelles solaires dans les communautés locales ;**
- 3. Reconnaître et protéger les droits fonciers des communautés locales, en particulier celles qui dépendent des terres pour leur subsistance et leurs valeurs culturelles lors de la construction des infrastructures des énergies renouvelables ;**
- 4. Détaxer davantage/subventionner les équipements solaires/photovoltaïques ;**
- 5. Faire intégrer les solutions réelles en matière de climat dans le plan de développement des communes (énergie appropriée et centrée sur les communautés) ;**
- 6. Renoncer aux accords commerciaux et traités d'investissement ainsi que leurs mécanismes (RDIE<sup>3</sup>) qui entravent la transition énergétique ;**
- 7. Ne pas emprunter la voie de l'exploitation des énergies fossiles (décarboner l'économie, dire non au Traité sur la charte de l'énergie) et toutes autres formes de fausses solutions.**

---

comme un bien commun plutôt que comme une marchandise. Le système énergétique doit protéger la biodiversité, renforcer les droits fonciers des communautés, promouvoir la justice de genre et nous éloigner de l'extractivisme (**Plan énergie renouvelable pour une reprise juste en Afrique, 2021**).

<sup>3</sup> Règlement de différends Investisseurs-Etats

<sup>3</sup> Règlement de différends Investisseurs-Etats